

Circulaire du troisième trimestre 2024/2025

Voici la dernière circulaire que j'aurai l'occasion d'écrire au collège Ursuya... En 8 années de présence en ces murs, il y en aura donc eu 24, soit environ 360 pages et quelques images à l'intérieur... Il n'y aura sans doute pas de prix Goncourt ou de prix Renaudot pour l'ensemble de cette œuvre, mais la volonté initiale était de garder le lien entre les familles et l'établissement tout au long des trimestres, en apportant une information la plus claire et complète possible sur ce qu'il se vivait dans nos murs, avec soit des bilans de projets déjà menés, soit des projections pour les mois à venir.

Ces circulaires ont été l'occasion d'effectuer des rappels sur le règlement intérieur, notamment le téléphone portable (voir plus loin), mais aussi sur l'obligation de scolarisation, accessible en cliquant sur ce lien de [servicepublic.fr](https://www.servicepublic.fr) dont la phrase essentielle est la suivante : « *L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus* ».

Ces circulaires ont été aussi l'occasion de laisser une page d'expression à l'APEL dont je salue l'action au fil des ans avec de multiples projets, avec un renouvellement permanent des administrateurs afin de rendre possibles les divers projets.

A chaque rentrée, deux mots clés sur la relation établissement-familles revenaient inlassablement : **confiance et communication**. En effet, la confiance ne se décrète pas, elle se coconstruit entre les acteurs de l'alliance éducative que sont les parents et l'établissement, le tout signé au sein de la [convention de scolarisation](#). Pour rappel, cette convention vise à préciser les conditions de scolarisation de l'enfant au sein de l'établissement et à préciser les obligations respectives de chacune des parties. Dans la mesure où nous sommes transparents sur le vécu et ses modalités dans nos murs, l'inscription à Ursuya s'effectue sans ambiguïté pour les familles, et la communauté éducative travaille en confiance avec les familles inscrivant leur enfant à Ursuya.

A l'heure où ces lignes sont écrites, ma succession à Hasparren n'est pas établie. Néanmoins, vos enfants continueront d'être accompagnés dans leur parcours et leur adolescence par une communauté éducative impliquée et soucieuse de leur bien-être. En 8 ans, nous avons eu le temps de structurer les modalités d'accompagnement avec des procédés et des ambitions inscrits dans notre [projet éducatif](#), notre [projet d'établissement](#), notre [projet d'animation pastorale](#), ainsi que dans notre [projet éducatif d'ensemble scolaire](#).

La mission reçue le 1^{er} septembre 2017 s'arrêtera à Hasparren le 31 août 2025. Cela signifie donc qu'il me revient de préparer la rentrée 2025 avec les membres de la communauté éducative. Vous pourrez compter sur moi afin de veiller à la meilleure transmission possible pour que la rentrée prochaine se déroule au mieux.



Ainsi, « *je passerai le témoin* » progressivement à mon tour dans les prochains mois, comme cela est peint sur les murs du collège avec la [fresque réalisée l'an dernier](#).

Je vous souhaite un bon trimestre, une bonne fin d'année scolaire, et une bonne continuation.

« *Ez adiorik !* »

*Pour l'équipe pédagogique et éducative du collège Ursuya,
Xavier POMIRO
Chef d'établissement*



Cliquez ici pour accéder à la carte : <https://view.genially.com/67fbad1bc08c8840c06d5ad2>

L'EXPRESSION DES TALENTS EN DEHORS DE LA CLASSE



Cliquez ici pour accéder à la carte : <https://view.genially.com/67fbad16c08c8840c06d586d>



Cliquez ici pour accéder à la carte : <https://view.genially.com/67fbad2320c35897815d245d>

INFORMATIONS DIVERSES

- Rentrée 2025 :



La dotation horaire de l'établissement nous est parvenue au début du mois de février. Elle nous permettra de fonctionner sereinement et de maintenir 3 classes par niveau l'an prochain.

Au niveau des enseignants et des mutations, le mouvement des maîtres est en cours de travail. Peu d'enseignants d'Ursuya postulent sur un autre établissement, ce qui témoigne d'une stabilité au sein de la communauté éducative.

Les effectifs de classe devraient osciller selon les niveaux et la répartition des options entre 27 et 30 élèves par classe.

- Réseaux sociaux et téléphones portables :

Pour connaître les risques encourus par les personnes à l'origine de propos injurieux sur les réseaux sociaux, [cliquer sur ce lien](#). Il s'agit d'un site d'avocats spécialisés dans le droit des personnes. Cela doit amener certains à réfléchir davantage à leurs actes.

Suite aux conseils d'établissement qui se sont déroulés les 7 novembre 2024 et 25 mars 2025, notre règlement intérieur évoluera vis-à-vis du téléphone portable mais aussi au niveau de l'échelle des sanctions.

✓ Par rapport au téléphone portable :

Le téléphone portable est interdit au collège. En effet, notre établissement met à disposition des responsables légaux une communication possible avec leur enfant grâce au secrétariat durant le temps scolaire, de 8h15 à 16h40, et réciproquement.

Néanmoins, pour les responsables légaux qui, pour des raisons personnelles en dehors du collège, estiment nécessaire de confier un téléphone portable à leur enfant, il est fondamental de noter qu'une sanction sera appliquée à leur enfant si le téléphone portable est, soit utilisé, soit visible au collège. La sanction encourue est la suivante :

- *Saisie du téléphone*
- *Mot dans le carnet de liaison*
- *Retenue de 2h*
- *Remise en mains propres du téléphone aux responsables légaux uniquement.*

La prise de photographie(s) et/ou de vidéo(s) est interdite au sein du collège. Tout élève reconnu auteur de prises de vues non autorisées au sein de l'établissement s'expose à une sanction et ses parents à un dépôt de plainte.

En ce qui concerne les voyages et les sorties scolaires :

- *Le règlement intérieur de l'établissement s'applique toujours. Par conséquent, le téléphone portable reste interdit. Néanmoins, la mise en place de temps où le téléphone portable pourrait être utilisé par les élèves sera examinée par l'équipe d'adultes accompagnant le séjour ou la sortie qui prendra l'initiative de ces aménagements.*
- *Par ailleurs, dans le cas où les élèves seraient hébergés autrement que dans des familles, la mise en place du ramassage des téléphones portables sera effectuée, soit par adulte en charge d'un groupe d'élèves, soit par regroupement de chambres, ceci afin de veiller à ce que les élèves ne passent pas des nuits entières sur leur téléphone portable.*

✓ Par rapport à l'échelle des sanctions :

L'objectif est que progressivement chaque élève arrive à s'auto-discipliner.

En cas de manquement aux règles ci-dessus, les professeurs :

- 1- *Mettront en garde l'élève*
- 2- *Le sanctionneront s'il n'a pas tenu compte de la remarque ou de la mise en garde :*
 - *Devoirs supplémentaires*
 - *Retenue de 13h à 13h30*
 - *Retenue de 17h à 18h : au bout de 3 retenues de 1h, une retenue de 2h pourra être donnée un mardi soir de 17h à 19h si ce même élève maintient un comportement inadapté en dépit des remarques et des observations.*
 - *Retenue de 17h à 19h*
 - *Retenue le mercredi après-midi de 13h30 à 16h30 (avec repas à la cantine), à l'appréciation du professeur. Cette retenue n'est pas négociable. L'élève peut aussi être amené à réaliser des travaux d'intérêts généraux.*

En cas de situation conflictuelle, un Conseil de remédiation se réunira à la demande du chef d'établissement, d'un enseignant, d'un surveillant.

En cas d'accumulation de mots dans le carnet de liaison, le Professeur Principal peut convoquer un Conseil

d'accompagnement ou un Conseil de remédiation réunissant l'élève, des enseignants et le Directeur, en fonction de la gravité.

Suite à cette rencontre, l'élève peut encourir une sanction. Le régime des sanctions est graduel :

- Pour 3 mots pour le comportement ou le travail : rendez-vous avec le Professeur Principal et mot sur le carnet pour prévenir les parents.*
- A partir de 6 mots : retenue à 17h + rencontre avec le CPE.*
- A partir de 9 mots et au-delà : convocation des parents par le Directeur. Un Conseil d'accompagnement ou un Conseil de remédiation sera demandé en fonction de la gravité. Sanction : une exclusion temporaire sera possible selon le cas.*
- Après un Conseil de remédiation, si 3 nouveaux mots pour le comportement ou le travail, mise en place d'un conseil de discipline (CD1)*
- Après un CD1, et si 3 nouveaux mots pour le comportement ou le travail, mise en place d'un conseil de discipline (CD2)*

En cas de faute lourde (violences verbales ou physiques, usage de drogue, vol, refus de travail...), le conseil de discipline peut être amené à exclure temporairement ou définitivement l'élève. Si l'exclusion définitive est prononcée, elle se fera au nom du non-respect de la convention de scolarisation signée par les parents tout comme le règlement intérieur.

- Evaluation de notre ensemble scolaire dans le cadre du Ministère de l'Education nationale :**

Comme vous le savez, l'année 2024/2025 correspond à l'évaluation de notre ensemble scolaire par le ministère de l'Education nationale.

Vous avez pour cela répondu à différents questionnaires en octobre/novembre et le rapport d'auto-évaluation a été envoyé le 15 janvier au rectorat.

Voici le nombre de retours obtenus aux questionnaires pour le collège :

- Elèves : 146/323
- Parents : 200 (526 réponses sur l'ensemble scolaire)
- Profs : 20/25 (71% de retours sur l'ensemble scolaire)
- Salariés : 38/56 sur l'ensemble scolaire

Les évaluateurs sont venus dans nos murs les 14 et 15 avril prochains. Plusieurs personnes ont été entendues, des personnels, des élèves, l'OGEC, l'AIECH, les présidents des APEL de l'école et du collège...

La restitution de ces entretiens donnera lieu à un rapport d'évaluation externe dont le retour se fera en visio le **lundi 23 juin à 17h30**. Vous recevrez ultérieurement la confirmation de cette restitution.



Les élèves du collège ont connu deux temps forts durant le temps de Carême, à la [chapelle du Sacré-Coeur](#) d'Hasparren. Les 3 et 11 avril, Monsieur l'Abbé Errecart a accueilli dans la chapelle les élèves et les enseignants qui les accompagnaient pour un temps de désert en cette période de Carême.

En effet, le désert, c'est là où le peuple hébreu, à sa sortie d'Égypte, a été conduit par Dieu pendant 40 ans. Le désert, c'est là où « *le peuple hébreu va apprendre à être le peuple de Dieu* » , à « *tout recevoir* » de lui. Par exemple le pain, cette « *manne* » , qui tombe du ciel dans le livre de l'Exode. Le désert, c'est le lieu de « *la pédagogie divine* » , où les Hébreux apprennent à rendre grâce.

C'est au désert aussi que Jésus est conduit durant les 40 jours qui suivent son baptême. Les tentations de Jésus au désert, dans la tradition chrétienne, les tentations auxquelles le peuple hébreu a été soumis.

Les 40 jours symbolisent les temps de préparation à de nouveaux commencements.



Le thème pastoral de cette année est « Ensemble », « *Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés* », (Jean 15,12)



Et si nous profitions de ce temps de Carême pour faire le point avec nous-mêmes afin de déterminer les choses à améliorer et que l'on pourrait faire avec ses camarades, sa famille, ses frères/sœurs... ? Il faut bien admettre que c'est plus facile à dire qu'à faire. Nous sommes tous différents, avec nos valeurs, nos façons de penser, nos cultures, nos croyances, nos apparences.

Et si nous essayions de dépasser ce qui peut nous séparer pour vivre ensemble et abaisser les murs qui nous séparent ? Ce serait un beau projet pour ce temps de Carême...

Osons la rencontre avec l'autre !

De plus, pendant ce temps de Carême, le jeudi 3 avril, les élèves qui le souhaitaient (95% des élèves du collège) ont pu participer à l'opération *Bol de Riz* dont les bénéfices seront reversés cette année à l'association [Etorkinekin](#).

RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES IMPORTANTES

• Livret Scolaire Unique (LSU) :

Le troisième trimestre sera le moment où l'équipe enseignante évaluera en 6° et en 3° la maîtrise des composantes de fin de cycle 3 pour les 6°, et de fin de cycle 4 pour les 3°, d'après tout ce qui aura été évalué en cours de cycle.

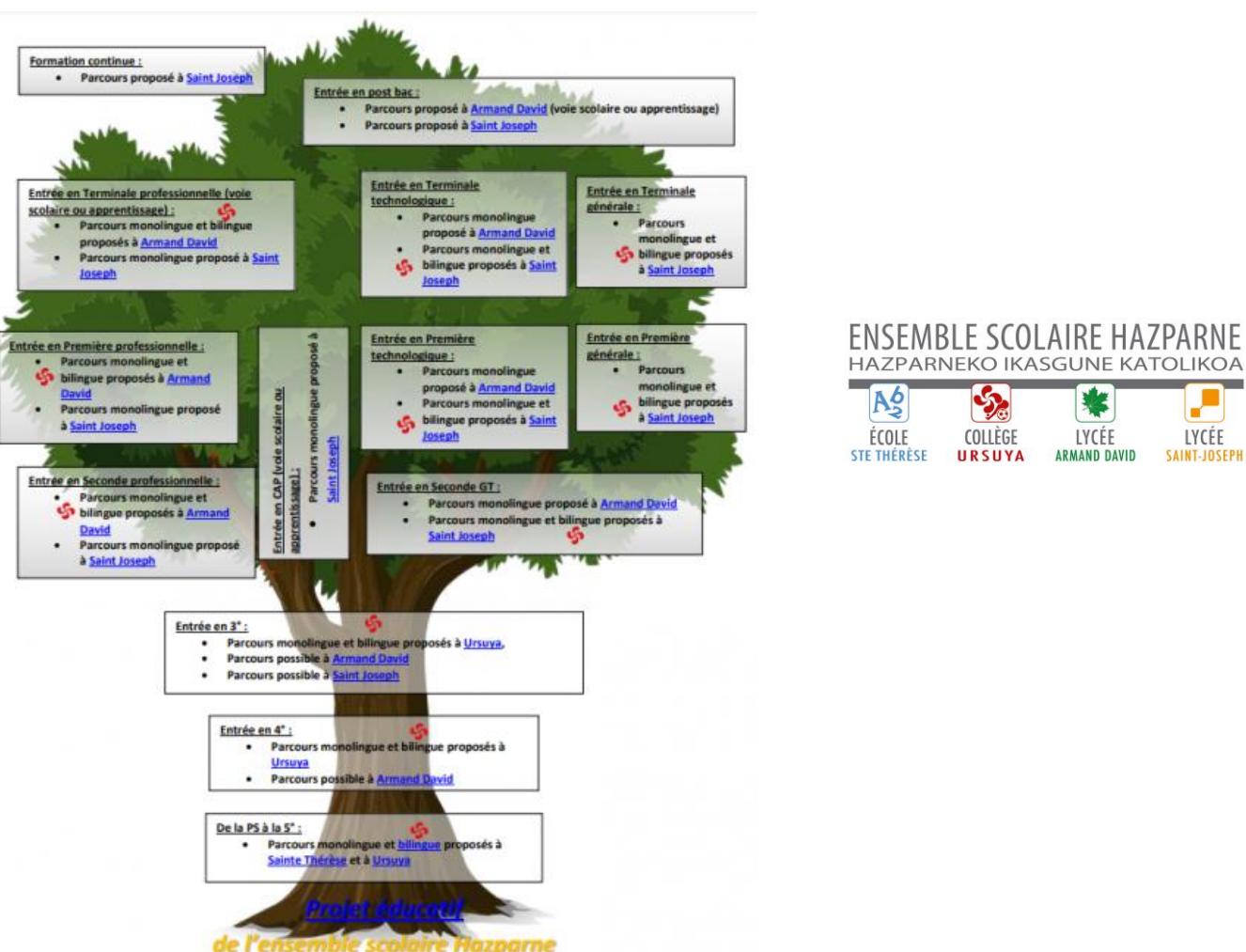
Cela a toute son importance pour les 3° dans la mesure où cette évaluation constitue ce qui était auparavant appelé « le contrôle continu ». Evaluée sur 400 points, cette évaluation compte pour moitié des points dans l'obtention du DNB et d'une mention.

• Soutenance orale de fin d'année pour les 3°

L'épreuve s'est déroulée le **mercredi 26 mars de 8h15 à 12h10**, au collège Ursuya sur convocation, prévoyant ainsi le passage de tous les élèves de Troisième inscrits au DNB dans les modalités requises par le Rectorat.

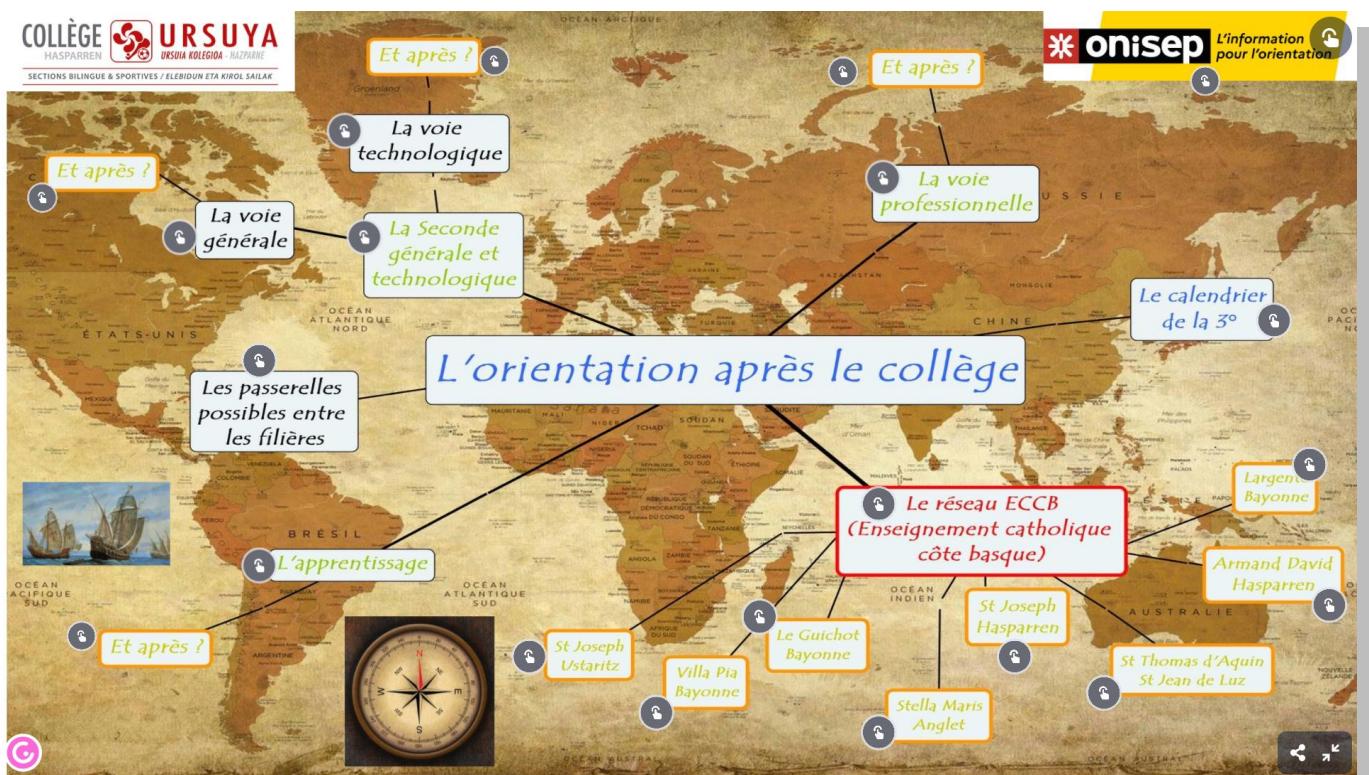
Comme seuls les 3° sont concernés par cette épreuve, les 6°, 5° et 4° n'ont pas eu cours ce mercredi matin.

• Opportunités de parcours dans l'Ensemble Scolaire Hazparne :



Cliquez sur l'arbre pour une expérience interactive ou [bien sur le lien suivant](#)

Sans oublier la [carte mentale](#) déjà envoyée sur Ecoledirecte :



Cliquez ici pour accéder à la carte : <https://view.genial.ly/61829a75bd8a6d0de903d03b>

Depuis la rentrée 2019, l'offre pédagogique s'est élargie dans l'ensemble scolaire Hazparne avec la mise en place de la réforme du lycée général puis du lycée professionnel. Davantage d'informations seront données le samedi 3 février aux portes ouvertes des lycées Armand David et Saint Joseph.

En cliquant sur le lien ci-dessous, vous trouverez le parcours à emprunter au lycée général en fonction du projet d'orientation post-bac de votre enfant :

Découvrez les spécialités de bac conseillées pour intégrer
la filière du supérieur que vous souhaitez

Méthodologie :



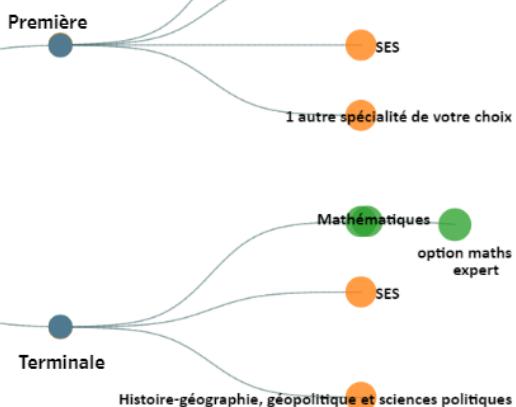
Légende

- Spécialités fortement conseillées
- Spécialités suggérées

Choisissez votre filière

Nom filière

Prépa commerciale



- **Procédure d'orientation post-collège : procédure Affelnet**

Pour un établissement privé : prendre contact avec l'établissement souhaité dès que possible. Il est souhaitable que ceci soit déjà fait, les places étant limitées...

Les établissements privés (lycées généraux et technologiques) participent à la procédure d'affectation des élèves après la 3^{ème}. Si vous souhaitez une affectation dans un établissement privé, en plus du contact avec le chef d'établissement, vous devez positionner en vœu 1, cet établissement. Cette démarche est primordiale pour obtenir ce choix.

Pour un établissement public : les fiches de vœux seront distribuées aux élèves par le professeur principal dans le courant du mois de mai. **Il n'y a aucune autre démarche à faire.**

Attention : n'oubliez pas de tenir compte de l'avis du conseil de classe au second trimestre avant de remplir la fiche de liaison au 3^{ème} trimestre... Des informations très utiles se trouvent dans la rubrique [Quelques pistes sur l'orientation](#) sur le site du collège, ainsi que dans la rubrique [Secteurs qui recrutent le plus](#).

La brochure ONISEP 2025 (version numérique) est aussi disponible en cliquant [sur ce lien](#).

- **Bourse du lycée (année scolaire 2025-2026)**

Votre enfant est actuellement en classe de 3^{ème} et sera en Lycée général ou professionnel à la prochaine rentrée scolaire. Vous pourrez peut-être bénéficier d'une bourse (sous conditions).

Toutes les informations (grille des plafonds et dates de la campagne) seront remises aux élèves de troisième dès réception de celles-ci par le service académique du Rectorat.

Si vos revenus dépassent légèrement le plafond de ressources, nous vous conseillons de compléter un dossier afin qu'il soit soumis en commission dérogatoire, auprès des services des bourses nationales. Dans le cas où vous seriez concerné, vous pourrez effectuer cette demande auprès du Lycée d'accueil lors de l'inscription de votre enfant.

Une seconde période de campagne sera proposée dans les lycées à la rentrée 2025 (les dates vous seront données ultérieurement).

Si votre situation familiale (divorce, séparation...) ou financière devait changer entre ces 2 dates, n'hésitez pas à faire une demande lors de cette seconde campagne.

- **Inscription dans un collège public**

Si vous décidez une inscription dans un établissement public, veuillez retirer une fiche de demande d'affectation au secrétariat au plus tôt et en informer le professeur principal.

- **Transports scolaires 2025-2026**

Toutes les démarches sont expliquées [en cliquant sur ce lien](#).

- **Reprise des manuels scolaires**

Les livres doivent être vérifiés (CD dans les livres d'Anglais et d'Espagnol), découverts (sauf si la couverture est comme neuve) et scotchés si nécessaire. **Seules les liasses complètes seront acceptées.**

Retour des manuels pour tous les niveaux le jeudi 12 juin pour les 4[°], le jeudi 19 juin pour les autres.

LES ENSEIGNEMENTS PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES

Les élèves mènent différents projets durant leurs années de cycle 4, de la 5^e à la 3^e. Les 3^e peuvent choisir un sujet pour leur soutenance orale qui aura été traité soit en 5^e, soit en 4^e, soit en 3^e.

La soutenance des 3^e a eu lieu le 26 mars (le matin) : les autres élèves n'ont pas eu cours. Les 3^e ont été entraînés à cet exercice le 20 mars par les élèves de BTS Négociation Digitale Relation Clientèle de Saint Joseph à Ustaritz. Cet oral compte pour 100 points (sur un total de 800) pour l'obtention du DNB.

PRECISIONS SUR LE REGLEMENT ET LE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE

- **Téléphones portables** : rappel du règlement intérieur, signé par toutes les familles

L'usage du téléphone portable est strictement interdit dans l'établissement ainsi que sur toutes les installations sportives, notamment les vestiaires.

Le téléphone doit obligatoirement être éteint durant la journée de classe. En cas d'urgence, vos enfants peuvent vous contacter par l'intermédiaire du secrétariat.

Si ces consignes ne sont pas respectées, le portable sera confisqué 48h et restitué uniquement à la famille, accompagné d'une retenue avec sursis. Cela suppose que les parents prennent RDV auprès du secrétariat pour vérifier la disponibilité du directeur.

- **Changement de coordonnées** :

Nous vous demandons d'informer le secrétariat via Ecoledirecte de tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, adresse mail mais aussi de coordonnées bancaires. Nous devons avoir les coordonnées actualisées des parents afin d'assurer toutes les correspondances nécessaires, surtout concernant l'adresse mail.

- **E.P.S.** :

Les élèves peuvent, pour un motif médical attesté par un professionnel de santé, présenter un certificat médical d'inaptitude à la pratique de l'EPS.

L'article R. 312-2 du Code de l'éducation dispose que « *les élèves des établissements d'enseignement du premier et du second degrés publics et des établissements d'enseignement du premier et du second degrés privés sous contrat qui invoquent une inaptitude physique doivent en justifier par un certificat médical indiquant le caractère total ou partiel de l'inaptitude. En cas d'inaptitude partielle, ce certificat peut comporter, dans le respect du secret médical, des indications utiles pour adapter la pratique de l'éducation physique et sportive aux possibilités individuelles des élèves. Le certificat médical précise également sa durée de validité, qui ne peut excéder l'année scolaire en cours* ».

Une dispense d'E.P.S ne constitue en aucun cas un motif de départ de l'établissement en cours de demi-journée, sauf dans le cas d'un rendez-vous médical.

Les élèves dispensés d'E.P.S. **doivent être présents en cours**. Sur avis du professeur, soit ils iront en étude, soit ils resteront avec la classe. A la fin de chaque cours, les élèves doivent se changer afin de reprendre une « tenue de ville », y compris en fin de journée.

- **Rattrapage des cours après une absence :**

Dans chaque classe, une procédure a été mise en place et précisée aux élèves. **Les élèves absents doivent se préoccuper dès le retour au collège de la récupération des cours et des devoirs**, et ne pas simplement attendre que d'autres fassent les démarches nécessaires (téléphoner à plusieurs camarades de la classe, aller voir sur Ecoledirecte le cahier de textes en ligne, passer au secrétariat...).

Si les binômes des élèves doivent jouer leur rôle en facilitant le retour de leurs camarades absents, il convient de rappeler que **l'élève absent se doit aussi de se donner la peine de se soucier de récupérer les devoirs.**

Il convient également de rappeler que rattraper un cours ne se limite pas à coller des feuilles dans un cahier pour être en règle, mais bel et bien à :

1. travailler et apprendre la leçon,
2. refaire les exercices faits en classe
3. poser des questions au professeur au cours d'après s'il y a un souci.

Si vous rencontrez des problèmes, vous pouvez le signaler au professeur principal, sur le carnet de correspondance et laisser un message téléphonique au secrétariat.

- **Pantalons troués :**

Les pantalons troués sont toujours interdits, la règle n'a pas changé... Pour rappel, se référer au règlement intérieur dans les carnets de correspondance.

- **Vérification des carnets et de la chemise à rabats Vie scolaire avec les documents transmis :**

Le carnet de correspondance est un document administratif très important. Nous comptons sur votre collaboration afin de le vérifier **toutes les semaines** pour savoir si votre enfant a eu des problèmes et si toutes les informations contenues dans la chemise à rabats Vie scolaire avec les documents transmis vous ont bien été communiquées.

Inscriptions à Ursuya pour la rentrée 2025/2026

Les inscriptions des nouveaux élèves pour la rentrée 2025 se poursuivent.

Réinscriptions des élèves actuellement scolarisés à Ursuya :

Le formulaire vous a été envoyé avant les vacances de Pâques sur Ecoledirecte. Merci de prendre le temps de le remplir, le traitement des données sera grandement simplifié. La forme du support de réinscription change, mais tout est expliqué, donc tout devrait bien se passer... En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter le secrétariat.

En cas de changement d'avis, merci de contacter dans les meilleurs délais le secrétariat.



Chers Parents,

Bientôt les vacances de Pâques, mais avant ça, on pense déjà à la fin de l'année scolaire !

Cette fin d'année s'annonce pleine de souvenirs mémorables avec le voyage des 4^e à Paris et notre traditionnelle fête du collège, un temps fort très attendu de ce dernier trimestre. Et pour montrer notre fierté d'appartenir à cette belle communauté éducative, une vente de sweats aux couleurs du collège est organisée et ouverte à tout le monde !

Nous sommes ravis de vous annoncer que cette fête aura lieu le vendredi 13 juin 2025. Cet événement convivial, préparé avec enthousiasme pour vos enfants, offrira aux collégiens, à leurs familles et à l'ensemble du personnel de l'établissement l'opportunité de se retrouver dans une atmosphère joyeuse afin de célébrer la fin de l'année scolaire.

L'APEL se joindra à Monsieur Pomiro et à toute l'équipe du collège pour que cette journée soit un souvenir agréable pour chaque élève.

Les festivités se poursuivront en soirée autour d'un repas que nous espérons des plus agréables. Nous sommes actuellement en train de finaliser un menu savoureux afin de partager un moment de convivialité et de gourmandise. Diverses animations viendront agrémenter cette soirée.

Pour l'ambiance de cette journée, nous avons le plaisir de vous informer que le thème sera choisi par vos enfants, les collégiens eux-mêmes ! Nous prévoyons donc une atmosphère entraînante et originale, reflet de leur imagination.

Nous serions très heureux de vous accueillir nombreux afin de partager ce moment important de la vie de notre collège.

Cette soirée sera également l'occasion de rendre un hommage chaleureux et de saluer notre chef d'établissement, Monsieur Pomiro, qui quittera ses fonctions.

N'oubliez pas aussi que pour bien préparer la rentrée prochaine, nous vous donnons rendez-vous les deux derniers samedis d'août (les 23 et 30) de 9h à 12h pour la distribution des manuels et des fournitures scolaires.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver le vendredi 13 juin pour la fête du collège, nous vous prions d'agréer, chers parents, l'expression de nos salutations distinguées.

L'équipe de l'APEL Ursuya

LES DATES IMPORTANTES DU TROISIEME TRIMESTRE

- Les 11 et 13 mars : interventions en 3° sur addictions/sexualité
- Le 20 mars : venue des élèves de BTS d'Ustaritz afin de préparer l'oral du 26 mars

- **Le 26 mars, 8h15-12h10 : soutenance orale pour les 3°**

- **Pas de cours le 26 mars pour les 6°, 5° et 4° (soutenance orale des 3°)**
- Le 3 avril : bol de riz
- Les 1^{er} et 11 avril, à 14h : temps de désert en 6°/5° et en 4°/3° à la chapelle du Sacré-Cœur
- Du 7 au 11 avril : échange avec un collège de Bilbao (5° bilingues)

- **Les 6 et 12 mai : brevet blanc 2**

- **Le 8 mai : Victoire 1945, jour férié => pas de cours**
- Le 9 mai : pont du 8 mai, pas de cours
- Le 20 mai : journée d'intégration des futurs 6° accompagnés des délégués de 6° actuels.
- Du 26 au 28 mai : stage d'observation des 4° en entreprise
- Le 29 mai : jeudi de l'Ascension => pas de cours
- Le 30 mai : pont de l'Ascension => pas de cours
- **Le 9 juin : lundi de Pentecôte => pas de cours**

- Conseils de classe 3C/3A/3B : le 27 mai, 17h
- Conseils de classe 6C/6A/6B : le 2 juin, 17h
- Conseils de classe 4C/4A/4B : le 5 juin, 17h
- Conseils de classe 5C/5A/5B : le 10 juin, 17h

- Les 12 et 19 juin : retour des manuels scolaires
- **Les 11 et 12 juin : sortie Activités physiques en pleine nature pour les 5° à Bidarray**
- **Le 13 juin, à partir de 14h35 : fête du collège**
- **Du 16 au 20 juin : séjour à Paris pour les 4°**
- **Le 20 juin, après les cours : fin des cours pour tous les élèves**
- Les 23 et 24 juin : entraînement DNB (3°). Plus de précisions sur l'organisation ultérieurement.

- **Les 26 et 27 juin : DNB**

A noter :

- **Rentrée des 6° : le 1^{er} septembre 2025**
- **Rentrée des 5°/4°/3° : le 2 septembre 2025**

La circulaire d'informations sur l'organisation de la rentrée prochaine (dates, horaires...) sera disponible début juillet avec la liste des fournitures.